



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg
Hochschule für Technik und Architektur Freiburg



Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Givisiez, le 9 novembre 2022

Communiqué de presse

Analyses du radon dans les écoles primaires de 23 communes

La Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg a effectué des mesures de radon dans les bâtiments scolaires de 23 communes fribourgeoises. 4 locaux ont des valeurs supérieures à la valeur limite. Des analyses complémentaires seront effectuées prochainement. Il n'y a pas de risque immédiat pour la santé des utilisatrices et des utilisateurs.

Le Centre romand de la qualité de l'air intérieur et du radon [CROQ'AIR](#) de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA) a développé un projet de recherche intitulé [SCOL'AIR-FR](#). Dans le cadre de ce projet soutenu par le Service de l'environnement, 267 mesures de radon ont été effectuées dans les sous-sols et les rez-de-chaussée des écoles primaires de 23 communes.

Résultats

La moyenne des mesures se situe à 109 becquerels par mètre cube (Bq/m³). Selon l'[ordonnance fédérale sur la radioprotection](#), un niveau de référence de 300 Bq/m³ s'applique pour la concentration de radon dans les locaux où des personnes séjournent régulièrement durant plusieurs heures par jour.

4 locaux où séjournent régulièrement des personnes dépassent la valeur limite de 300 Bq/m³. Il s'agit d'une valeur moyenne sur toute la durée de la mesure. La concentration de radon peut varier, par exemple entre le jour et la nuit. Des analyses doivent dès lors être poursuivies afin d'évaluer plus précisément si ce dépassement est également confirmé lorsque le bâtiment est occupé par des élèves et des enseignants. Il n'y a pas de risque immédiat pour la santé des utilisateurs des locaux concernés, c'est pourquoi aucune mesure n'est nécessaire dans l'intervalle. Si les analyses confirment la concentration de radon, les locaux devront être assainis dans un délai de 10 ans.

Les communes concernées ont été informées des résultats de l'étude.

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

Les autres écoles et jardins d'enfants du canton devront réaliser des mesures du radon conformément à la législation fédérale sur la radioprotection.

Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium présent naturellement dans les sols. En fonction des propriétés du terrain et des voies d'infiltration propres à chaque bâtiment, il peut s'infiltrer dans les locaux et s'accumuler.

Selon l'Office fédéral de la santé publique, le radon fait entre 200 et 300 victimes chaque année en Suisse. Il est la principale cause de cancer du poumon après le tabagisme. Des études ont montré que les risques augmentent avec l'accroissement de l'exposition moyenne au radon sans qu'il n'existe de seuil au-dessous duquel l'exposition à ce gaz est sans danger.

Pour diminuer l'exposition globale au radon, la législation fédérale a été modifiée en 2018 et a abaissé de 1000 à 300 Bq/m³ le niveau de référence du radon pour les locaux dans lesquels séjournent régulièrement des personnes. Les priorités d'action ont été mises sur les nouvelles constructions et sur les bâtiments transformés ainsi que sur les endroits jugés sensibles tels que les écoles et les jardins d'enfants. Pour ceux-ci, il est demandé que des mesures du radon soient effectuées dans tous les locaux régulièrement occupés des sous-sols et des rez-de-chaussée. En cas de dépassement dans un local où des personnes séjournent régulièrement (plus de 15 heures par semaine), le canton dispose de 3 ans pour ordonner un assainissement. Les délais d'assainissement recommandés par l'OFSP sont actuellement de 3 ans pour les concentrations de radon mesurées supérieures à 600 Bq/m³ et de 10 ans pour les valeurs comprises entre 300 et 600 Bq/m³.

Bâtiments scolaires analysés

(en gras, locaux avec dépassement de la valeur limite)

- > Attalens, rue de l'Eglise 26
- > Belfaux, chemin des Ecoliers 6 et 7
- > Bulle, rue de la Condémine 28 et 30
- > Châtel-St-Denis, Le Bourg 117
- > Courtepin, route de l'Ecole 15, 15a, 17, 19
- > Delley-Portalban, Portalban, chemin du Four 29
- > Estavayer
 - > Estavayer-le-Lac, chemin du Sacré-Coeur 2
 - > Murist, Le Rosset 55
- > Fribourg, avenue du Général-Guisan 53
- > Gletterens, chemin du Martalet 1
- > Gurmels
 - > Cordast, Dorfstrasse 48 et 50
 - > **Gurmels, Monterschustrasse 33 (1 local)**
 - > Gurmels, Schlösslistrasse 5 et 7
 - > Liebistorf, Neuhausacher 5
- > Jaun, Dorfstrasse 8
- > La Brillaz, Lentigny, route Joseph-Nicolas Mora 20
- > Lully
 - > Lully, route de Châtillon 2a
 - > Seiry, route de l'Eglise 35

- > Marly, route des Ecoles 34
- > **Murten, Längmatt 2 (2 locaux)**
- > Pont-la-Ville, Route du Village 7
- > Rechthalten, Im Dorf 15
- > Rue, place de la Foire 1 et rue du Casino 16
- > Semsales, rue de l'Ecole 22 et 22a
- > Torny, Torny-le-Grand, Pré-d'Avau 1
- > **Ueberstorf, Zelgli 12 (1 local)**
- > Villars-sur-Glâne, route du Soleil 10
- > Villaz-St-Pierre, Le Petit-Clos 5

Contacts

—

Joëlle Goyette Pernot, Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, T +41 26 429 66 65

Nicolas Aebischer, Service de l'environnement, T +41 26 305 56 72